

AUX SALARIÉS, AUX OUVRIERS, AUX TECHNICIENS, AUX RÉALISATEURS de la Production cinématographique et audiovisuelle

LES ÉLECTIONS TPE organisées par le Ministère du travail
ont lieu du **30 décembre au 13 janvier 2017.**

Ces élections détermineront pour les quatre ans à venir ceux des Syndicats qui seront considérés par le Ministère du travail comme ayant le droit, légalement, de négocier avec les Syndicats de producteurs de nos différentes branches d'activité professionnelles les Accords conventionnels, les salaires minima, qui s'appliquent à tous et que les Producteurs doivent appliquer et respecter.

Pour ces raisons : à tous ceux qui sont appelés à participer à ces élections,
n'oubliez pas de voter.

Paris, le 22 décembre 2016

Mesdames, Messieurs, Cher Collègues,

Notre Syndicat, le SNTPCT - Syndicat National des Techniciens de la Production cinématographique et de Télévision - s'autorise à vous adresser ce présent courrier en vue des élections organisées par le Ministère du Travail dans les Très Petites Entreprises (TPE).

Ces élections, bien que seuls ceux qui auront travaillé au cours du mois de décembre 2015 dans des entreprises de moins de onze salariés auront le droit de voter, nous concernent tous.

En effet, dans les cinq branches de l'activité de la Production :

- Production de films cinématographiques et de films publicitaires,*
- Production de films d'animation,*
- Production audiovisuelle (films de télévision et Production d'émissions de télévision),*
- Prestation de service,*
- Télédiffusion,*

dans lesquelles le SNTPCT présente sa candidature,

Le résultat de ces élections déterminera celles des Organisations syndicales de salariés qui auront le droit légalement de représenter et de négocier notamment vos conditions de travail et les grilles de salaires minima qui, dans le cadre des différentes Conventions collectives, s'appliqueront à tous et que les producteurs se doivent d'appliquer et de respecter.

Par votre vote vous avez à choisir et à désigner entre tous les Syndicats candidats, celui que vous considérerez comme le plus à même pour vous représenter et pour défendre vos intérêts de salariés.

Le choix que vous ferez vous appartient en propre.
Ce choix ne peut être neutre.

En effet, entre les diverses Organisations syndicales candidates à ces élections, les positions syndicales des unes par rapport aux autres, ainsi que leurs plateformes revendicatives respectives, ne sont pas identiques et divergent sur bien des questions revendicatives.

Aussi, afin que vous soyez dûment informés des positions, des propositions et de l'action revendicative du SNTPCT, nous vous invitons à consulter notre site :

www.sntpct.fr

Mais plus encore, dans la situation actuelle, nous voulons souligner que l'action syndicale ne saurait se limiter, même si elle est principale, à la seule représentativité juridique que leur confèrera le résultat de ces élections, mais sera aussi déterminée par la représentativité réelle du nombre de leurs membres.

Cette représentativité jouera un rôle prédominant dans les négociations et la signature des Accords conventionnels, des Accords de salaires minima, qui s'appliquent et s'appliqueront à vous comme à l'ensemble des salariés, des ouvriers, des techniciens, des réalisateurs, de chacune de nos branches d'activité.

Pour ces raisons, à tous ceux qui sont appelés à participer à ces élections,
n'oubliez pas de voter.

Nous vous remercions de votre attention.

Bien cordialement.

Le Conseil Syndical du SNTPCT
